

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 25 octobre 2021 à 19 heures 00 minutes
Salle du Conseil Municipal - MAIRIE

Présents :

M. BONIFACE Vincent, Mme DECKER Jacqueline, M. DEFLOIRINE Adrien, Mme DION Véronique, Mme GAUSSENT Michèle, M. GRATIEN Denis, M. JACQUES Gaetan, M. LEROY Thierry, M. NOEL Stéphane, M. POUGET Guy

Procurations :

M. BECK Bertrand donne pouvoir à M. DEFLOIRINE Adrien,
Mme MARCHAL Marie-Gabrielle donne pouvoir à M. BONIFACE Vincent

Absents et excusés :

Mme ARJOUN Anaïs, M. BECK Bertrand, Mme BRUCKMANN Gaëlle, Mme JOLY Laetitia, M. JOUAVILLE Yannick, Mme MARCHAL Marie-Gabrielle, Mme NAUT Aurélie, Mme RENAUD Muriel, Mme THOUVENIN Isabelle

Secrétaire de séance : Mme GAUSSENT Michèle

Président de séance : M. BONIFACE Vincent

1 - Subvention à l'Association "Les Vion V'la"

Suite à la demande par courrier de Mme BRUCKMANN Gaëlle - Vice Présidente de l'Association "Les Vion V'la", sollicitant la commune afin d'obtenir une subvention pour permettre à l'association d'acheter des sapins, le Conseil Municipal décide de verser 300€ de subvention. Le Maire est chargé d'imputer cette dépense au compte 6574 - Subvention.

POUR : 11

CONTRE : 1

ABSTENTION : 0

2 - Approbation de l'Avant-Projet Définitif de la réhabilitation de l'ancienne Mairie-Ecole de Vionville

Il est demandé au Conseil Municipal de :

- **VALIDER** les études d'Avant-Projet Définitif (APD), conformément au document "Cadre de répartition du prix - AVENANT APD" annexé ;
- **VALIDER** le montant de l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux à hauteur de 556 235,90 € HT ;
- **VALIDER** le forfait définitif de rémunération du maître d'oeuvre à hauteur de 52 400 € HT (toute mission confondu) ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché fixant le forfait définitif de rémunération du maître d'oeuvre aux conditions financières évoquées ci-dessus.

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

3 - Réévaluation du prix du stère du bois d'affouage

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter le tarif du stère d'affouage à **11.00€** pour la campagne 2021/2022.

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

4 - Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01/01/2022

La commune est actuellement en nomenclature budgétaire et comptable M14, celle-ci a vocation à être généralisée à compter du 01/01/2024 pour TOUTES les collectivités locales et établissements publics administratifs en nomenclature budgétaire et comptable M57.

Une disposition législative est envisagée pour qu'au 01/01/2022, les collectivités adoptent le référentiel sans contraintes nouvelles par rapport à la M14 actuelle.

Cela se traduit par un plan de compte abrégé, des règles budgétaires assouplies, et AUCUNES règles comptables ne changeront par rapport à la M14.

Un soutien renforcé par la DGFIP pourra être proposé aux collectivités qui anticipent le déploiement.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'AUTORISER** le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la Commune de REZONVILLE-VIONVILLE
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

5 - Sollicitation à la Région concernant le dispositif de subvention "Soutien à la lutte contre la vacances et les logements énergivores"

Suite aux modalités définies par la Région GRAND-EST, et après consultation auprès de celle-ci, le projet de réhabilitation de l'ancienne Mairie-Ecole de Vionville ne correspond pas aux critères souhaités.

La délibération ne sera donc pas établie, ce point à l'ordre du jour est annulé.

DIVERS

Premier répondant - Défibrillateur

L'objectif recherché des "Premiers répondants" est d'apporter les gestes de base en réanimation sur les situations d'arrêts cardiaques (essentiellement massage cardiaque et défibrillation) en attendant l'arrivée des secours.

Une application appelée AFPR (Association Française de Premiers Répondants) est en place sur les mobiles, elle a pour but de mettre en lien les services de secours publics avec des secouristes professionnels et/ou bénévoles géolocalisés dans les environs d'un arrêt cardiaque.

Mme DECKER Jacqueline et M. NOEL Stéphane se proposent volontairement en tant que Premiers Répondants.

Travaux

Des devis ont été réalisés auprès de l'entreprise ETS VERDUN Père & Fils concernant la réfection de la Rue aux Bois et la Route de Villers. Suite à l'attribution des délégations du Conseil au Maire, il est autorisé à M. le Maire de signer ces devis sans avoir besoin d'en délibérer avec son assemblée.

Montant des devis : 10 971.32€ HT - Réfection de la Rue aux Bois
 62 683.76€ HT - Réfection de la Route de Villers.

La séance s'est levée à 20H30 après épuisement des points à l'ordre du jour.

Fait à REZONVILLE-VIONVILLE
Le Maire,

